



Nombre de résidents

92 résidents en soins de longue durée

105 usagers en courte durée

197 usagers au total



Type d'espace extérieur accessible

Terrasse Reine-Marie à l'avant du centre et terrasse sur le toit



Nombre de chambres privées

10



Nombre de chambres semi-privées

41



Nombre d'étages

7 dont 3 étages de soins longue durée



BIENVENUE À L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL

4565, chemin Queen Mary, Montréal QC H3W 1W5

Bonjour

Type d'aires communes

- Salon des familles pouvant être réservé par les proches
- Boutique Perce-Neige avec tables bistro
- Jardin d'hiver
- Chapelle
- Grand auditorium pour les loisirs
- Salle à manger sur chaque unité de vie

Particularités du centre

- Institut universitaire avec centre de recherche et différentes cliniques externes et programmes sur le même site
- Unité pour clientèle avec déficits cognitifs présentant des comportements d'errance et unité répondant à des besoins particuliers de résidents avec troubles neurocognitifs (23 places)
- CHSLD pour la clientèle du CIUSSS Centre-Ouest (essentiellement les quartiers Parc-Extension, Outremont, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce)
- Unités pour clientèle âgée nécessitant des soins de courte durée

Stationnement et accès transport en commun

- Stationnement disponible
- Métro Côte-des-Neiges
- Autobus



DANS LE QUARTIER

Centre d'hébergement IUGM

- A Métro
- B Cimetière
- C Centre hospitalier
- D Hôpital
- E Parc Mackenzie-King

- F Oratoire Saint-Joseph
- G Dépanneur
- H Épicerie
- I Marché Côtes-Des-Neiges
- J Pharmacie

QUESTIONS FRÉQUENTES



Coûts et services inclus en hébergement

Vous pouvez consulter les tarifs sur le site de la RAMQ. Le coût mensuel de votre hébergement variera selon le type de chambre et votre capacité de payer. Cette capacité de payer sera évaluée par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), en fonction de :

- vos revenus
- vos épargnes
- vos biens
- votre situation familiale

Lors de votre admission, un agent du service de la comptabilité vous informera du coût.



Si j'ai un bail, est-ce que je devrai payer deux loyers ?

En vertu de l'article 1974 du Code civil du Québec, vous pouvez mettre fin à un bail en raison de votre hébergement avec services. Votre propriétaire peut vous faire payer jusqu'à deux (2) mois suivant la lettre de résiliation de bail.



Qu'est-ce qui est inclus lors de l'hébergement ?

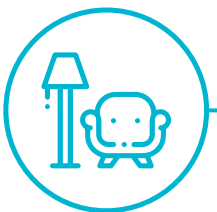
Votre contribution mensuelle couvre :

- les frais d'hébergement
- les soins et les services
- les médicaments (en CHSLD)
- les fournitures médicales que votre état requiert
- les produits d'hygiène personnelle de base (ex. : articles pour incontinence, savon, dentifrice, etc.)
- les services de buanderie pour vos vêtements



Est-ce que le câble, l'Internet et le téléphone sont inclus ?

Le câble et le téléphone ne sont pas compris dans le coût de l'hébergement. Vous devez vous abonner et payer les frais. Toutefois, vous aurez accès à un téléviseur et un téléphone en partage avec les autres résidents dans les aires communes. Le Wifi est disponible gratuitement dans nos centres d'hébergement.



Qu'est-ce que je peux apporter comme mobilier ?

Les règles changent selon les établissements, en fonction de votre condition physique et de l'espace disponible pour dispenser les soins de façon sécuritaire dans la chambre. Nous vous invitons à en discuter avec le responsable de l'unité de vie où vous serez hébergé.